

À la suite d'un rapport qu'ils ont fait en commun en 2010, Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS) ont présenté en 2011 une proposition de loi relative aux sondages. Alors que la loi en vigueur sur les sondages date de 1977, il apparaissait en effet nécessaire de mettre à jour la législation à un moment où les sondages ont pris une place de plus en plus importante dans la vie politique et dans les commentaires politiques (il y a cinq sondages par jour durant la période de l'élection présidentielle !). La proposition de loi Portelli/Sueur imposait rigueur et transparence dans l'élaboration, le financement et la publication des sondages. Elle fut votée il y a cinq ans à l'unanimité par le Sénat. Mais voilà : depuis cette date, elle n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, malgré nombre de démarches de ses auteurs. À l'occasion d'une nouvelle proposition de loi sur les modalités de l'élection présidentielle, Hugues Portelli et Jean-Pierre Sueur ont déposé un amendement reprenant l'essentiel de leur proposition de loi. Ils furent à nouveau suivis par le Sénat, puis par la commission des lois de l'Assemblée nationale... mais pas par le gouvernement qui s'opposa à l'amendement en séance publique à l'Assemblée nationale... le Sénat revota jeudi dernier l'amendement. L'ultime lecture à l'Assemblée nationale aura lieu ce mardi... Nous publions ci-dessous un article de Nathalie Segaines paru dans *L'Opinion* de ce vendredi qui expose tout cela en détail ainsi que la déclaration de Jean-Pierre Sueur au Sénat ce jeudi et la vidéo de cette déclaration.

Lire :

- >> L'intervention de Jean-Pierre Sueur au Sénat le 31 mars [en texte](#) et [en images](#)
- >> [L'article de Nathalie Segaines](#)
- >> [L'amendement Portelli/Sueur](#)
- >> [Le rapport Portelli/Sueur de 2010](#)
- >> [La proposition de loi Portelli](#) de 2011 et [le rapport Sueur](#) sur ce texte